

Mercredis «Découverte» 9h - 12h

Nouveautés
possibilité d'inscrire vos enfants
qui sont scolarisés en GS
pour 2 activités
Basket ou Les Petits débrouillards

Fiche d'inscription

Période 5 - du 3 avril au 29 mai 2019
à remettre au Service des Affaires Scolaires en
Mairie avant le 29 mars 2019

Nom :

Prénom :

Activités proposées durant la période 5 - (toutes les infos sur le site www.guidel.com)

À la découverte de la nature (inscription pour les enfants scolarisés du CE1 au CM2)

Basket (9 places de la GS au CE1 et 9 places du CE2 au CM2)

Musique et atelier gravure (inscription pour les enfants scolarisés du CP au CM2)

Rugby (inscription pour les enfants scolarisés du CP au CM2)

Les Petits Débrouillards (9 places pour de la GS au CE1 et 9 places du CE2 au CM2)

**Le choix de l'activité peut se faire au Service des Affaires Scolaires
lors du dépôt de cette fiche ou par téléphone au 02 97 02 96 96**

Accueil des Mercredis «Découverte»

8h30 - 9h / 12h - 12h30

Les enfants sont accueillis à l'école de Prat Foën dans les locaux de la garderie.

Sortie des Mercredis «Découverte»

<input type="checkbox"/>	Mon enfant est inscrit à Saute - Mouton pour l'après-midi, je souhaite qu'il y soit transféré à 12h
<input type="checkbox"/>	Mon enfant a le droit de partir seul à 12h

Les parents ou représentants légaux déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur des **Mercredis «Découverte»**

À _____ le, _____ Signature :



INFOS À CONSERVER

Le choix de l'activité pour la période 5 se fera à partir du lundi 18 mars auprès du Service des Affaires Scolaires en Mairie



Le nombre de places par activité est limité

Le coût à la charge des familles pour la période est différencié selon les revenus

En cas d'absence de votre enfant merci de contacter le service Affaires Scolaires 02 97 02 96 96 / affaires.scolaires@mairie-guidel.fr et le coordinateur des Mercredis «Découverte» M. Erwan Rolles par SMS 06 67 19 85 42

«Les informations recueillies par le service des affaires scolaires font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des mercredis découverte. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification ou d'opposition au traitement de ces informations»